



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 3 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 3 / 0 7 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7179

1 Intitulé du projet

Projet de construction de nouveaux bâtiments industriels en 3 phases pour répondre à la croissance de l'entreprise. L'activité du site est centrée sur la conception et la fabrication de machines de conditionnement.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

PACK'R

Raison sociale

PACK'R

N° SIRET

3 5 1 5 8 0 2 3 8 0 0 0 3 5

Type de société (SA, SCI...)

SASU

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BESSARD

Prénom(s)

Didier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Rubrique n°39	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² Surface de plancher à terme : 26 000 m ² Site non ICPE

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet soumis à examen au cas par cas prévoit la construction de nouveaux bâtiments industriels sur deux parcelles (ZC 0396 et ZA110) totalisant 49 119 m², situées au sein du parc d'activités Angers Atlantique sur la commune de Saint Léger de Linières (49).

Le projet s'inscrit dans un phasage en trois temps : la phase 1 sera réalisée à partir de 2025, la phase 2 vers 2030 et la phase 3 à plus long terme (2035). Il prévoit la construction d'un atelier de production avec des extensions progressives avec une zone de stockage des déchets, un bloc bureaux, un parking et une aire de stationnement et une aire de manœuvres pour les poids lourds.

- Phase 1 (2025) : Surface au sol = 12 500 m², surface de plancher = 14 000 m² et 242 places de parking

- Phase 2 seule (2030 environ) : Surface au sol = 5 500 m², surface de plancher = 6 000 m², et 79 places de parking.

- Phase 3 seule (à plus long terme) : Surface au sol (= 5 500 m², surface de plancher = 6 000 m², et pas de places de parking compte-tenu de l'évolution de la mobilité dans les décennies à venir.

Aucune démolition n'est à prévoir, le terrain étant vierge de construction.

4.2 Objectifs du projet

La société PACK'R connaît une croissance soutenue de son activité. L'entreprise conçoit et fabrique des machines de remplissage pour liquides techniques dont 80% sont destinés à l'export.

PACK'R mène un plan d'embauches progressif pour accompagner cette croissance et prévoit donc la construction de nouveaux bâtiments au sein du parc d'activités Angers-Atlantique, sur un site suffisamment grand pour répondre à la croissance future. L'entreprise quittera ainsi les 2 sites actuels qui sont en location à Beaucouzé et ne répondent plus aux besoins actuels de l'activité que ce soit pour la production (l'assemblage des machines) ou pour les bureaux des services supports.

La pénurie de locaux industriels a pour conséquences d'avoir déjà des repreneurs potentiels pour les 2 sites actuels. La parcelle retenue est la seule qui réponde au mieux aux besoins de l'entreprise en localisation et en taille, avec pour objectif de rester au plus proche de l'implantation actuelle pour ne pas accroître les déplacements routiers du personnel.

Le projet s'articule en trois étapes successives :

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser

-Phase 1 (2025-2030) : Construction initiale incluant les raccordements aux différents réseaux publics. Création des parkings en les aménageant autour des haies, création de noues et utilisation maximale de matériaux drainants. Installation de panneaux photovoltaïques (30%) avec une toiture des bureaux partiellement végétalisée.

-Phase 2 (2030-2035) : Extension des bâtiments et des bureaux créés lors de la première phase. Création de parkings supplémentaires selon les besoins.

-Phase 3 (2035-2040) : Extension des bâtiments et des bureaux créés lors des 2 premières phases.

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

La durée estimative des travaux est de 15 mois pour la phase 1 et de 11 mois pour chacune des 2 phases suivantes.

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Le groupe PACK'R, fabrique des remplisseuses-boucheuses dédiées au conditionnement de produits liquides complexes.

Point de départ : Long. : Lat. :

L'activité est centrée sur la conception réalisée par les bureaux d'études et la fabrication des machines consistant en un assemblage manuel des pièces.

Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Pour ce faire, l'entreprise regroupe sur ce site les services supports tels que le service commercial, les services administratifs (RH, paie), financiers (Comptabilité, gestion, ADV) et les supports transverses (QHSE, IT, R&D, RSE). A l'issue de la conception des machines par les bureaux d'études, le service achats commande les composants chez des fournisseurs au plus proche d'Angers, composants qui sont réceptionnés et gérés par le service logistique. Quelques pièces sont fabriquées par le service usinage. Les services de production assemblent manuellement les composants mécaniques, électriques et pneumatiques (Châssis, moteurs électriques, câblage électrique, vérins pneumatiques, etc). Les machines sont réglées (Mise au point) et les tests de remplissage sont faits avec de l'eau pour vérifier leur bon fonctionnement. Ensuite le client vient vérifier sur site que le fonctionnement correspond au cahier des charges puis valide l'expédition qui se fait par transport routier.

Préciser le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis

Préciser le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis. Les services de production assemblent manuellement les composants mécaniques, électriques et pneumatiques (Châssis, moteurs électriques, câblage électrique, vérins pneumatiques, etc). Les machines sont réglées (Mise au point) et les tests de remplissage sont faits avec de l'eau pour vérifier leur bon fonctionnement. Ensuite le client vient vérifier sur site que le fonctionnement correspond au cahier des charges puis valide l'expédition qui se fait par transport routier.

☎ Cliquez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

Un trafic supplémentaire de personnel et de poids lourds s'effectuera progressivement pour atteindre 600 VL et 20 PL/jour autour de 2040, fin de la troisième phase.

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

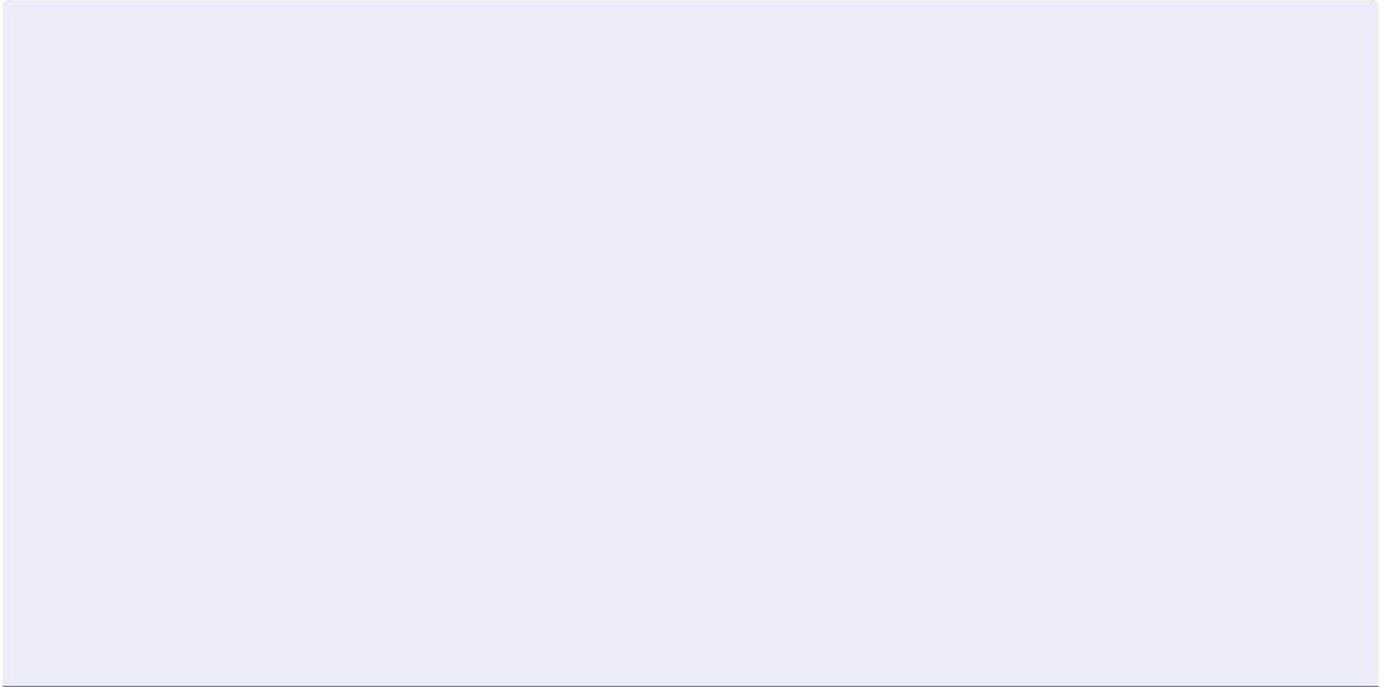
Le projet est soumis au permis de construire au titre du code de l'Urbanisme.

Il est également soumis à un porter à connaissance au titre de la Loi sur l'eau du fait de la présence de zones humides identifiées sur le site et partiellement impactées. Le futur aménagement s'inscrivant dans la politique de gestion des eaux prévue à l'échelle de la ZAC qui a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau en 2008. Un arrêté modificatif sera établi.

Le site n'est pas concerné par la réglementation ICPE.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

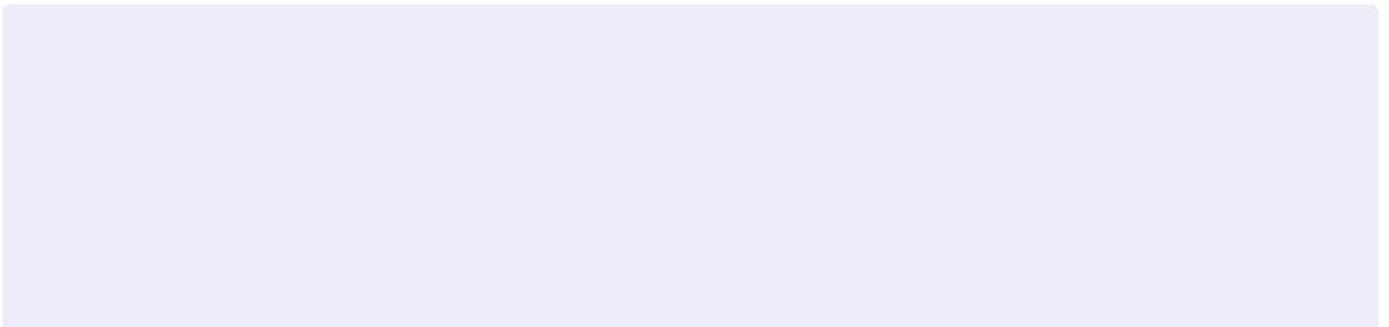


4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain	49 919 m ²
Surface au sol totale (à l'issue des 3 phases) dont phase 1 / phase 2 / phase 3	23 574 m ² dont 12 576 m ² / 5 499 / 5 499
Surface de plancher totale (à l'issue des 3 phases) dont phase 1 / phase 2 / phase 3	26 000 m ² dont 14 000 m ² / 6 000 / 6 000
Hauteur des constructions	8 m
Nombre de places de stationnement	242 places en Phase 1 + 79 en phase 2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 00°41'48" N

Lat. : 47°27'59" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non concerné

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parc d'activités est localisé au sein de la ZNIEFF de type II FR 520007294 « Bocage mixte chêne pédonculé-chêne Tauzin à l'ouest d'Angers ». Il se situe à environ 1,8 km de la ZNIEFF de type II FR 520015085 « Forêt de Bécon », (également classé Espace Naturel Sensible en Maine et Loire) dont il est cependant séparé par une matrice principalement urbaine. Il se situe à proximité de 7 ZNIEFF de type I présentant majoritairement un cortège de milieux humides (cf Annexe 8 pour plus de détails).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté de Protection de Biotope le plus proche est situé à environ 14 km au sud « Ilot du Buisson Marion » (Mauges sur Loire)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc naturel régional le plus proche se situe à environ 17 km à l'est du périmètre d'étude. Il s'agit du Parc Naturel Régional FR8000032 « Loire Anjou Touraine ».

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE sur le territoire d'Angers Loire Métropole est en cours d'élaboration. Il concerne l'A11 à proximité du site du projet. Le site du projet est en limite de zone affectée par le bruit (55 à 60 dB) selon les données de cartes de bruit stratégique.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas compris dans un secteur classé ou inscrit au titre des monuments historiques ni dans un secteur patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire des zones humides réalisé en octobre 2022 (sondages pédologiques) et au printemps 2023 (inventaires habitats-flore) ont mis en évidence la présence de trois zones humides sur le périmètre d'étude pour une surface totale de 8271 m ² . (Voir annexe 8 pour plus de détails).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint Léger de Linières n'est pas concernée par un PPRN ou un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les bases de données CASIAS et BASOL, le périmètre d'étude n'est pas concerné par une pollution des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'intercepte pas de périmètre de protection du captage en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'est pas concerné par un site inscrit.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'est pas compris au sein d'un site Natura 2000. Le plus proche étant situé à environ 8 km à l'est : ZSC FR5200630 et ZPS FR5210115 « Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette ».
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude n'est pas concerné par un site classé. A titre d'information, dans un rayon de 10 km, quelques sites classés sont néanmoins présents (Etang Saint-Nicolas ou encore la Confluence Maine Loire et ses coteaux) ainsi que quelques sites inscrits au sein du centre-ville d'Angers.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement direct ne sera réalisé dans le milieu naturel, que ce soit dans les masses d'eau superficielles ou souterraines. L'alimentation en eau du projet se fera par le réseau public d'alimentation en eau potable.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas de drainage ou de modification prévisible des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec un équilibre déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'objectif est de travailler en autonomie sur le site avec un équilibre déblais/remblais pour ne rien importer sur site.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chauffage des bureaux sera obtenu par une pompe à chaleur associée à de la géothermie en circuit fermé (SGV) et celui des ateliers par des pompes à chaleur. Le rafraîchissement sera essentiellement réalisé par géocooling utilisant la température du sous-sol complété par des pompes à chaleur réversibles pour les ateliers.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en adéquation avec les équipements d'alimentation en eau potable. Les consommations d'eau liées au fonctionnement de l'entreprise sont très faibles et essentiellement liées à l'usage domestique (environ 90% pour les sanitaires) (20 l/J/personne sur la base de la consommation des 3 dernières années). Les eaux usées sanitaires seront acheminées à la station d'épuration de St Lambert La Poterie dont la capacité nominale est de 4600 EH. L'accueil de salariés sera progressive au fil de la croissance de l'entreprise pour atteindre en phase 1 265 salariés, soit 45 EH et 478 salariés à terme (phase 3) soit 80 EH, sur la base de consommation d'eau citée plus haut. Ces valeurs sont inférieures au ratio considéré dans le dossier loi sur l'eau (25 EH/ha soit 125 EH pour la parcelle du projet).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	UN diagnostic écologique a été réalisé avec plusieurs passages entre novembre 2022 et juin 2023 (voir Annexe 8). Le projet s'inscrit sur une prairie de fauche entrecoupée ou bordée de haies multi-strates qui concentrent la majorité des enjeux (modérés pour la plupart des taxons) en tant que zone refuge, de reproduction et de déplacement pour la faune. Les fossés qui bordent la frange sud du site sont de plus, propices à l'accueil des amphibiens et servent de corridors de dispersion. Le projet va induire en phase 1 la suppression partielle de cet espace prairial et d'un linéaire de haie de 118 ml, d'un linéaire de 26 ml en phase 2 et, en phase 3, de la totalité de la prairie et 51 ml de haie supplémentaire. La haie et le fossé bordant la frange sud seront entièrement conservés. Le projet a connu des évolutions afin de décliner les principes de la séquence ERC (voir annexe 8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est à environ 8 km (« Basses vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette »), sensible à la dégradation de la qualité de l'eau. Les activités projetées par l'entreprise qui s'inscrit dans un parc d'activités à proximité d'une source de bruit importante (A11) n'engendreront pas l'accentuation des pressions anthropiques. Le Parc d'activités est par ailleurs doté de dispositifs de gestion des eaux pluviales permettant de faire face à une pollution accidentelle. Il n'est ainsi pas attendu d'impacts sur le site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est aujourd'hui constituée d'une prairie mésophile de fauche avec des haies multi-strates faisant l'objet d'un entretien ponctuel (fauche) par un agriculteur local Ce site est cependant intégré au sein du Parc d'Activités Angers Atlantique et classé en zone à urbaniser à vocation industrielle et artisanale, dans une matrice paysagère déjà urbanisée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des risques technologiques. Deux ICPE sont situées à 600 et 900 m de la parcelle (régime d'enregistrement) mais ne présentent pas de contraintes particulières. Le risque lié au transport de matières dangereuses au sein de la ZAC ou du fait de la proximité de l'A11 est très faible mais pas à exclure
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de remontées de nappes : nul Risque inondations : nul Risque lié aux tempêtes : commune concernée Risque lié aux feux de forêt : Existant aux vues de la présence de zones boisées sur la commune Risque lié aux cavités souterraines : nul, aucune cavité et aucun mouvement de terrain n'ont été recensés au sein du périmètre d'étude. Aléa retrait/gonflement des argiles : aléa moyen Risque sismique : aléa faible Risque radon : Fort (catégorie 3)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités envisagées sur site ne sont pas de nature à engendrer de risques sanitaires particuliers, les effluents et déchets seront collectés et traités selon la réglementation. Concernant les rejets atmosphériques, des VMC dans les bureaux et des extracteurs d'air sont prévus dans les ateliers à des fins de renouvellement d'air.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'entreprise visant son développement et en cohérence l'accroissement de son effectif, cela engendra des flux supplémentaires estimés à : Phase 1 : trafic maximum de 350 allers retours VL/jour et 10 allers retours PL/jour (A confirmer) Phases 1+2 : trafic maximum de 500 allers retours VL/jour et 15 allers retours PL/jour (A confirmer) Phases 1+2+3 : trafic maximum de 600 allers retours VL/jour et 20 allers retours PL/jour (A confirmer) Les voiries du parc d'activités sont dimensionnées pour ce trafic.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités sont concentrées dans les bâtiments où auront lieu l'assemblage de machines. Seul le trafic routier occasionné par les déplacements pendulaires des travailleurs et les livraisons est susceptible d'être source de bruit (75% généré par le personnel matin et soir et 25% par les livreurs et visiteurs). Le projet s'implante à l'écart des zones d'habitation situées au plus près à 180 m à l'Ouest.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé dans un parc d'activités qui induit des bruits principalement en raison du trafic et au chargement des camions des activités industrielles alentours. La proximité immédiate avec l'autoroute A11 est également génératrice de nuisances sonores. Le renforcement de ces nuisances est envisageable dans le cas d'un accroissement d'activité.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité de l'entreprise qui consiste en l'assemblage manuel de machines n'est pas de nature à générer des odeurs.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible de générer des vibrations mais uniquement en phase travaux. Le process interne aux bâtiments ne génère pas de vibrations (voir 6.5).
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est susceptible d'induire des émissions lumineuses par l'éclairage extérieur du site notamment au niveau du parking et des voies de circulation en période hivernale. Ces émissions seront néanmoins limitées car l'activité de l'entreprise s'effectue uniquement en journée et que des mesures de réduction sont prévues (voir 6.5).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prend place dans une zone d'activité où de l'éclairage public est présent et est ainsi susceptible d'être source de pollution lumineuse.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées qui seront collectées par le réseau séparatif de la ZAC, conformément au dossier d'autorisation Loi sur l'eau de la ZAC.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une grande partie des eaux pluviales transitera dans les zones humides situées aux points bas de la parcelle. Les reliquats d'eaux pluviales rejoindront le réseau de collecte et de traitement de la ZAC (bassins de rétention). Le ruisseau de la Coudre constitue l'exutoire final.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La quasi-totalité des eaux usées (90%) est issue de la consommation d'eau pour les sanitaires. Seuls 10% sont issues des tests des machines. Ce volume d'eau est réutilisé plusieurs fois en circuit fermé, non polluée, et rejetée dans le réseau d'eaux usées prises en charge par la station d'assainissement de Saint Lambert La Potherie. Comme indiqué précédemment, les effluents générés seront de l'ordre de 45 EH (phase 1) 80 EH (phase 3), valeurs sont inférieures au ratio considéré dans le dossier loi sur l'eau (25 EH/ha soit 125 EH pour la parcelle du projet).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site produit des déchets non dangereux et inertes (5 flux). Ils sont collectés et traités par les filières adaptées. Les déchets dangereux (produits chimiques, lubrifiant d'usinage, DEEE, piles, cartouches d'encre, etc.) sont collectés et traités par des entreprises agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se localise au sein du Parc d'Activités Angers Atlantique et est en partie compris dans une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sur sa frange est sur environ 6500 m². Les prescriptions archéologiques ont été réalisées en 2005 (diagnostics) et le terrain est actuellement libéré de toute contrainte archéologique. La parcelle du projet n'interfère avec aucun périmètre de protection du patrimoine architectural, culturel ou paysager
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle du projet n'est pas cultivée ni pâturée. Seul un fauchage d'entretien est réalisé annuellement. Il n'y aura donc pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés les plus proches géographiquement ont été recherchés sur le site de la DREAL où sont listés les différents avis émis par l'Autorité environnementale. Sur la période 2018-2023, il en ressort deux projets :

- Un projet de création d'un entrepôt logistique sur la commune de Saint-Léger-de-Linières (49) classé ICPE, afin d'obtenir une plateforme logistique de 4 cellules, pour une surface d'emprise au sol d'environ 27 200 m² (entreprise Pitch Immo). Ce projet se situe à 300 m au nord de la parcelle de PACK'R. Il en est séparé par le bâtiment de Leroy merlin logistique. Les effets cumulés potentiels concernent le trafic et le bruit liés à la circulation des poids-lourds desservant la zone. Cependant, ces sites étant localisés proches d'infrastructures de transport (A11, D963), l'environnement sonore y est par ailleurs déjà affecté. Ce projet va par ailleurs impacter 268 m de haies bocagères et 58 m de haies de ronciers (habitats de reproduction et d'alimentation de l'avifaune, pour les reptiles, de chasse et de déplacement des chiroptères). Les impacts mesurés dans le cadre de la création de la ZAC du Parc Angers Atlantique ont d'ores et déjà fait l'objet de mesures (voir annexe 8).

- Mise à jour du plan d'épandage d'un élevage avicole sur la commune de Saint-Léger-de-Linières (49) en 2020. La MRAE n'a émis aucune observation concernant cette mise à jour, ne soulevant ainsi pas de problématiques particulières quant à la compatibilité avec les activités environnantes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le Parc Angers Atlantique a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un dossier loi sur l'eau en 2005. L'étude d'impact de la création de la ZAC a identifié – suivant réglementation et moyens d'investigations de l'époque -- l'ensemble des contraintes environnementales applicables au projet, engendrant la mise en place de mesures conservatoires et compensatoires (voir annexe 8).

Des investigations naturalistes complémentaires ont par la suite été réalisées préalablement à l'implantation d'entreprises (PRD, Giffard, Pitch immo). Un dossier de dérogation espèces protégées a été établi pour cette dernière entreprise, notamment du fait de l'impact sur un gîte de mise bas du Murin de Daubenton.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : Préservation de la haie et du fossé sur l'ensemble de la frange Sud de la parcelle

Mesures de réduction : Le plan du projet initial qui impactait 100% des zones humides a été revu (implantation du bâtiment plus au nord, réduction du nombre de place de stationnement) afin de conserver autant que possible les haies bocagères de la parcelle et les zones humides. Un phasage dans le temps a été mis en place sur 15 ans pour éviter un surdimensionnement et s'adapter au mieux aux besoins.

- Adaptation du calendrier de réalisation des travaux (terrassement, abattage haies) prenant en compte les espèces à enjeu : évitement de la période de nidification des oiseaux (mars à septembre), de mise-bas des chiroptères, etc.).
- Gestion du chantier prenant en compte les sensibilités environnementales (protection des haies, mise en défens zones humides), absence d'éclairage nocturne en période de travaux
- Adaptation de l'éclairage (éclairage unidirectionnel vers le sol, teinte ambrée moins impactante, détecteurs de présence, etc.) pour minimiser incidences potentielles sur la faune
- Zones de stationnement perméables

Mesures de compensation : les haies avaient déjà été identifiées comme « probablement détruites » dans les mesures environnementales définies lors de l'aménagement de la ZAC et ont donc déjà été prises en compte dans la compensation réalisée à l'échelle de la ZAC.

Concernant les zones humides, une noue de 2303 m² scindée en plusieurs compartiments alimentée par une partie des eaux de toiture, de stationnement sera créée dans le prolongement d'une des zones humides identifiée (se référer à l'Annexe 8 pour plus de détails).

Une zone humide impactée (environ 1000 m²) en phase 3 (horizon 10 à 15 ans) fera l'objet d'une mesure de compensation délocalisée.

Une haie bocagère (essences locales) sera plantée en limite Sud-Ouest de la parcelle, le long de la zone humide pédologique en partie conservée.

Mesures d'accompagnement

- Production d'énergies renouvelables avec minimum 30% des toitures couvertes par des panneaux photovoltaïques ; chauffage des bureaux obtenu par des sources renouvelables (géothermie en circuit fermé) et le rafraîchissement pour les besoins d'exploitation sera essentiellement réalisé par géocooling.
- Aménagements pour la petite faune (hibernaculum, abris, nichoirs), gestion différenciée des espaces verts
- Mise en œuvre d'un traitement paysager (hauteur, matériaux, terrasses en partie végétalisée pour les bureaux etc.) afin de s'intégrer dans la matrice paysagère ;
- Création de noues au sein des espaces verts des parkings pour collecter les eaux pluviales ; utilisation de matériaux drainants (enrobés et pavés enherbés) sur les aires de stationnement pour conserver la perméabilité des sols ;

- Dispositifs permettant des économies d'eau :

A noter que PACK'R et ESSOR, le maître d'œuvre mettront une démarche RSE, une « Charte de la biodiversité » et « Chantier propre » en phase travaux.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, les sensibilités environnementales se concentrent essentiellement sur les aspects faune-flore. Sur les autres thématiques, les impacts sont limités, l'activité du site industriel étant principalement centrée sur de la fabrication de machines assemblées manuellement. Nous rappelons que le projet s'implante au sein du Parc Angers Atlantique destiné à accueillir ce type d'activité et qu'il a déjà fait l'objet d'une étude d'impact et d'études environnementales à sa création.

A l'échelle du projet PACK'R, un état écologique a été réalisé entre novembre 2022 et juin 2023, permettant de mettre en lumière les enjeux et la mise en œuvre d'une démarche Eviter – Réduire - Compenser.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Annexe 8 : Diagnostic écologique et inventaire zones humides (THEMA-ENVIRONNEMENT) <input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Note Durable – PACK'R (ESSOR) <input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BESSARD

Prénom Didier

Qualité du signataire PDG

À Beaucouzé

Fait le 1 / 3 / 07 / 20 / 23



Signature du (des) demandeur(s)